RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine-et-Marne
Ville de Thorigny-sur-Marne
B.P. n° 9 77404 Thorigny-sur-Marne Cedex
01 60 07 89 89
01 60 07 43 61
guichet.unique@thorigny.fr

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

THORIGNY
marne

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Année 2025 | BUDGET ANNEXE LES SAUVIÈRES

Obligatoire depuis 1992, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai maximum de 10 semaines avant l'examen du budget primitif. C'est le moment où se discutent les grandes lignes du budget qui sera voté lors du Conseil Municipal du mois de mars 2025.
Par ailleurs, les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT relatifs au DOB, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il a pour but de nourrir le DOB, d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité et de les éclairer lors du vote du budget primitif.

BUDGET ANNEXE | PROJET SAUVIÈRES

La création d'un budget annexe a eu lieu suite au Conseil Municipal du 28 juin 2018 pour retracer le financement et les coûts de l'opération nommée « Projet Sauvières ».
Le budget annexe est dans ce cas une obligation puisque l'opération fait partie du domaine privée de la collectivité. La réalisation d'un excédent (ou la prise en charge d'un déficit) par la Commune à la fin de l'opération est possible.

Cinq parcelles ont été acquises fin 2018 pour un montant de 850 000 €HT (hors frais d'acquisition). Cet achat a été financé par un emprunt du même montant, dont Le capital est remboursable au plus tard le 06/12/2024.

Malgré les nombreuses négociations préalables, la vente des terrains de la tranche 2 des Sauvières avec la société Groupe St Germain n'a pas abouti compte tenu de la situation de crise immobilière et des difficultés actuelles de vente de logements.

Ainsi, le prêt souscrit auprès du Crédit Agricole n'a pu être remboursé avant sa date d'expiration le 06 décembre 2024.
Cependant, l'établissement bancaire a bien voulu proroger l'emprunt de 3 années supplémentaires en appliquant des frais de dossier de 850€.

L'autre source de financement de l'opération correspond aux avances remboursables du budget principal. Les frais de notaire, frais de dossier de l'emprunt et les intérêts ont été financés de cette manière.
Ces avances sont inclues dans le coût global du projet et devront être remboursées lors de la clôture de l'opération et du budget annexe.

RAPPEL DU BP 2024

Une des orientations du budget Sauvières était l'inscription des intérêts d'emprunt et leur intégration dans les coûts de stockage.

De plus, il fallait couvrir de déficit de la section d'investissement 2023 pour un montant de 33 159,39€.

L'avance du budget Ville finançait ces deux dépenses.

	Voté 2024
Remboursement des intérêts de l'emprunt	47 000 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	33 159,39 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**80 159,39 €**
Avance du budget Ville	80 159,39€
TOTAL RECETTES REELLES	**80 159,39 €**

En cours d'élaboration, le compte administratif 2024 ne peut être communiqué.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Le budget primitif 2025 comprend en dépenses les intérêts de l'emprunt et en recettes l'avance du budget Ville.

Les dépenses 2025

- LES INTERETS D'EMPRUNT : 47 000 €

Les recettes 2025

- AVANCE DU BUDGET VILLE : 47 000€

NB : les montants indiqués ci-dessus correspondent à des inscriptions réelles, les écritures d'ordre telles que le stockage ou le déstockage de terrains ne sont pas mentionnées.

Si une vente des terrains venait à se concrétiser, une décision modificative viendrait modifier les inscriptions du budget primitif Sauvières.